Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 091-219106853-20220926-DL_2022_053BIS-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 DELIBERATION N° 2022-053

Objet : Compte rendu annuel (CRA) 2021 de la SORGEM relatif à l'opération le Clos de la Vigne

Rapporteur :
M. WITTERKERTH

Commission plénière :
13 septembre 2022

Convocation :
20 septembre 2022

Pièce(s) jointe(s) :
Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2021 relatif à l'opération le Clos de la Vigne

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Pouvoirs	5
Votants	23

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 06/10/2022

Publiée le : 10/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 septembre 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; A. FICHE ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD

Absents représentés : C. MARTIN donne pouvoir à C. ESTREMANHO, S. JAUBERTY donne pouvoir à A. FICHE, P. UTEGINE-MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO, J. DJENAIDI donne pouvoir à H. KERIVEL, I. DOGBO donne pouvoir à I. LAFAYE

Absents non représentés : S. BIBARD ; A. EL MESBAHI, E. ZUCCHINI ; M. JARDAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5,

VU le Compte-Rendu Annuel (CRA) 2021 de la SORGEM relatif à l'opération le Clos de la Vigne

VU l'avis de la commission plénière en date du 13 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la commune est actionnaire de la SORGEM et qu'elle est représentée au sein du Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT que réglementairement, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur les documents écrits qui leurs sont soumis,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur le Compte-Rendu Annuel (CRA) 2021 de la SORGEM relatif à l'opération le Clos de la Vigne,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel (CRA) 2021 de la SORGEM relatif à l'opération le Clos de la Vigne,

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 26 septembre 2022

Le Maire

Gilles Fraysse

Conformément à l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables auprès de le Direction Générale des Services aux heures d'ouverture de la Mairie. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.